

DOSSIER DE PRESSE

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022

La CAPA investit 312 millions d'euros jusqu'en 2026 pour continuer à développer durablement le Pays Ajaccien —



En 2021, la CAPA a poursuivi sa politique ambitieuse au service de son territoire et de la population en lançant de grands projets structurants visant à accompagner durablement la transformation du Pays Ajaccien.

2021 reste toutefois une année marquée par la crise sanitaire et ses conséquences économiques et sociales. Ainsi, le Pays Ajaccien a commencé à être impacté par de nombreux bouleversements qui vont se poursuivre et s'amplifier dans les années à venir.

Plus que jamais, l'agglomération doit faire face et anticiper pour pouvoir continuer de se développer durablement et ainsi répondre aux besoins des habitants.

Le débat d'orientations budgétaires 2022 propose par conséquent des pistes et actions pour s'adapter à cette urgence avec comme horizon l'ambition de se développer durablement.

La CAPA fait le pari de continuer à investir, pour accompagner les transformations du territoire pour lui permettre de faire face aux crises environnementale, économique, sociale et sanitaire à venir.

EN 2021 LANCEMENT DE PROJETS D'ENVERGURE

- le **téléporté** avec l'attribution du marché de conception, réalisation, exploitation, maintenance
- la **réhabilitation de la caserne Grossetti** avec l'attribution des principaux marchés qui ont permis le démarrage effectif des travaux en décembre
- le dépôt et l'obtention du permis de construire du **futur pôle d'échange multimodal de Mezzana**
- le lancement du concours de maîtrise d'œuvre du **futur siège du CIAS**
- le lancement du concours de maîtrise d'œuvre de la **future gendarmerie à Peri**
- la finalisation des **sentiers de Peri et Valle-di-Mezzana**, et le lancement de ceux d'**Afa et Tavaco**
- l'acquisition d'un **bâtiment** pour accueillir le service des **Aiaccina**
- la remise en état de plusieurs **ouvrages de protection contre les inondations**, et le démarrage de la première phase de travaux du **futur bassin de rétention Peraldi**
- la mise en œuvre d'**espaces tests agricoles**
- la mise en œuvre de travaux de **réhabilitation du réservoir d'eau de Valle-di-Mezzana**
- la **poursuite du déploiement des réseaux principaux d'assainissement** route de Calvi et route de Bastia, ainsi que de la **connexion du réseau d'assainissement d'Afa à la station d'épuration de Campo dell'Oro**
- la mise en place du **lieu commun d'accueil et d'information des demandeurs de logement**, et l'expérimentation de la cotation des demandes pour plus de transparence.

**POUR SUIVRE
LES GRANDS
INVESTISSEMENTS
2022-2026 POUR
DÉVELOPPER
DURABLEMENT LE
PAYS AJACCIEN**

Une attitude vigilante de la CAPA malgré une hypothèse de croissance économique de +6.25%

Face à un niveau de déficit qui demeure élevé et à une dette publique nettement supérieure à 100% et alors que les règles budgétaires européennes vont être réactivées cette année, la probabilité est forte de la mise en œuvre de mesures de redressement à partir de 2023. Il n'est donc pas interdit de penser que l'Etat, comme il le fit entre 2013 et 2017, ponctionne ses dotations et/ou comme il le fit en de 2018 pose des contraintes d'évolution des dépenses de fonctionnement et/ou de la dette ...

Par conséquent, il convient d'intégrer ce risque, à défaut de pouvoir le quantifier, dans la définition de la trajectoire financière de la CAPA.

Ce rapport d'orientations budgétaires s'articule autour des grands investissements inscrits dans la Programmation Pluriannuelle d'Investissement ou PPI. Cette PPI de 312 millions d'euros pour la période 2022-2026 veut créer les conditions du développement d'un territoire durable et apaisé. Le Pays Ajaccien sera acteur de la transition écologique.

312 millions d'euros jusqu'en 2026, c'est aussi une réponse engagée pour faire face aux défis posés par le dérèglement climatique et ses conséquences locales, ainsi que par la crise sociale et économique.

Il s'agit enfin d'apporter des réponses concrètes : déplacements moins polluants, plus de végétalisation, plus d'énergies renouvelables, moins de déchets, accélération de la construction de logements sociaux, soutien aux projets innovants dans l'insertion, aux entreprises locales...

312 MILLIONS D'EUROS D'INVESTISSEMENTS JUSQU'EN 2025 POUR:

L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

2022 sera, pour la Direction de l'Aménagement de la CAPA, caractérisée par la concrétisation de plusieurs projets d'envergures étudiés durant les années précédentes.

Concrètement, en 2022, les projets et réalisations majeurs :

Schéma de Cohérence Territoriale

La CAPA va étudier en 2022 les possibilités des consultations pour des travaux préparatoires à la réalisation de son SCOT. Document stratégique en matière d'aménagement du territoire, ce SCOT aura vocation à couvrir un périmètre plus large que celui du Pays Ajaccien, sachant que la Communauté de Communes de la Pieve de l'Ornano et du Taravo a d'ores et déjà délibéré favorablement pour intégrer le périmètre.

Programme Local de l'Habitat n°3 et PPGID

La CAPA définira le plan d'action du programme local de l'habitat n°3, en concertation avec les habitants du territoire. En parallèle, de la mise en place d'un lieu commun d'accueil et d'information des demandeurs de logement social, la CAPA élabore son Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs (PPGDID) pour offrir une meilleure transparence dans la gestion de la demande.

L'OPAH village

étant clôturée, un nouveau dispositif va être préfiguré en 2022. Cette année permettra également de renforcer le rôle de la CAPA dans l'accompagnement des nouvelles lois qui vont impacter le territoire (ex : loi climat et résilience).

LA PPI 2022-2026 PAR BUDGET :

Budget principal

114,2M€ d'investissement
25,7M€ de subventions attendues
88.5M€ à financer par la CAPA

Budget annexe des transports

60,5M€ d'investissement
30.1M€ de subventions attendues
33,6M€ à financer par la CAPA

Budget annexe de l'environnement

74.3M€ d'investissement
41.7M€ de subventions attendues
32.6M€ à financer par la CAPA

Budget annexe de l'eau potable

37.1M€ d'investissement
3.5M€ de subventions attendues
33.6M€ à financer par la CAPA

Budget annexe de l'assainissement

26.7M€ d'investissement
500 k€ de subventions attendues
26.2M€ à financer par la CAPA

Parc urbain, parc relais et cours d'eau de St Joseph

L'année 2022 sera consacrée à la renaturation du cours d'eau. A l'issue de ces travaux, la réalisation des autres projets pourra démarrer.

Zone d'Activité Economique de Mezzana

Le permis de construire du premier pôle d'échange multimodal de la CAPA a été obtenu en octobre 2021, après avoir été modifié pour intégrer une légumerie, dans le droit fil de la stratégie communautaire en faveur du développement agricole. Les travaux du PEM devraient démarrer au 2ème trimestre, et s'accompagneront d'un travail partenarial avec la CDC pour créer un nouvel accès routier à la ZAE.

LES TRANSPORTS ET LA MOBILITÉ

Depuis plusieurs années, l'ambition de la CAPA est de favoriser les mobilités douces pour créer les conditions « du moins de déplacements en voiture individuelle, pour moins de pollution ».

Concrètement, en 2022, les projets et réalisations majeurs :

Plan de déplacements urbains (PDU)

Poursuite des réalisations concernant les itinéraires cyclables et d'un nouveau réseau de transport urbain.

Suivre l'évolution financière de la Société publique locale d'exploitation du réseau de transport public urbain

Améliorer l'offre de parcs relais

Le Pôle d'échanges multimodal à Mezzana, dont le début des travaux est prévu au 1er semestre 2022 (pour une durée de 2 ans) permettra d'offrir à la zone d'activités de Mezzana, l'attractivité et la dimension d'intermodalité dont le territoire a besoin. Les objectifs de ce pôle sont :

- d'augmenter les dessertes et les capacités de transport des navettes ferroviaires ;
- de repenser l'articulation avec les bus urbains et les cars scolaires dans un souci de meilleure desserte des territoires ruraux et péri-urbains de la CAPA
- d'augmenter les possibilités de stationnement et sécurisation de celui-ci
- d'améliorer les liaisons piétonnes
- De créer des activités de commerce et de services de proximité adossés au pôle d'échanges

Le Parc relais de saint Joseph verra également son offre de service s'améliorer notamment au travers des aménagements « cycle » et piétons.

Etablir des coopérations avec les autres collectivités territoriales, autorités de transport et gestionnaires de voiries

Développer des nouveaux modes de transport

- Le transport public électrique : acquisition de 4 nouveaux véhicules électriques en plus des 4 acquis en 2021
- Vélo et itinéraires piétons : le développement des modes doux (marche à pied, vélo) est assuré de façon

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AU CŒUR DES POLITIQUES PUBLIQUES DE LA CAPA

La transition écologique est au cœur des projets et des réflexions initiés par la CAPA. Il est donc normal que le DOB soit présenté en même temps que le rapport sur le développement durable 2021.

Ainsi, la CAPA dans chacune des compétences qu'elle met en œuvre choisit de faire de la transition écologique le fil rouge de son action. Les projets budgétisés dans le PPI s'inscrivent dans les axes suivants :

- La lutte contre le changement climatique avec la mise en œuvre du PCE, maîtrise des consommations et de la demande de l'énergie sur le territoire, la prise en compte de l'objectif de réduction d'émissions de gaz à effet de serre dans l'urbanisme et la construction, la lutte contre l'étalement urbain (dans le cadre du PHL et du SCOT...), la priorité aux modes de transports alternatifs (PDU)
- La préservation de la biodiversité et des milieux et ressources (SAGE, Natura 2000, GEMAPI, soutien à une agriculture de qualité, productive et durable, gestion des eaux usées, gestion des déchets)
- La satisfaction des besoins essentiels pour tous, (logement, santé (réseau Obépine, lutte contre les fuites d'eau, OPAH)
- L'Information, l'éducation et la formation ((agendas 21 scolaires), administration de proximité)
- L'Amélioration de la cohésion et de la solidarité entre les territoires et les générations (ESS, logement, urbanisme (hameaux de l'avenir), prévention de la délinquance)
- Dynamique de développement suivant des modes de consommation responsables (réduction des déchets à la source (composteurs, ...)

ponctuelle dans le cadre des travaux routiers menés par les maîtres d'ouvrages compétents (CTC, Communes membres)

- Le téléphérique urbain 2022 : réalisation d'études de conception du téléphérique par le prestataire retenu
- La navette maritime : intégration de l'offre dans la billetterie sans contact et création de titre de transport intermodaux.

Améliorer l'accessibilité physique du réseau de transport

Améliorer l'attractivité du réseau par la priorité des bus aux feux tricolores et l'information des voyageurs.

PROTECTION ET VALORISATION DU CADRE DE VIE

Accélérer la transition écologique, c'est aussi préserver la biodiversité, notre ressource en eau et en terres agricoles. C'est une politique énergétique qui limite les émissions de CO2 et développe les énergies renouvelables.

Concrètement, en 2022, les projets et réalisations majeurs :

Milieux naturels et aquatiques

Approbation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, en parallèle de la restauration des cours d'eau de la basse vallée de la Gravona et de l'amélioration des connaissances.

S'agissant de l'animation des deux sites Natura 2000 (Mer et Terre), la CAPA va poursuivre sa mission et les études. Elle procédera à l'enlèvement de corps-morts sauvages sur plusieurs secteurs y compris sur Lava.

Risques majeurs : La lutte contre les inondations et les risques technologiques

La prévention des inondations occupe une place croissante dans les actions mises en œuvre par la CAPA (Réalisation des bassins de rétention, études, sensibilisation du jeune public...)

Mettre la transition énergétique au cœur des enjeux du territoire et veiller à la qualité de l'air

Poursuite de la démarche de labellisation Cit'ergie afin de mettre à jour le Plan Climat Air Energie Territorial.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Relancer l'attractivité économique du Pays Ajaccien, accompagner la création d'entreprises, développer l'agriculture et l'artisanat, promouvoir les activités touristiques, des défis majeurs dans la crise actuelle que le Pays Ajaccien doit relever.

Pour ce faire, outre les actions développées directement par la CAPA, la synergie avec ses organismes satellites - pour la mise en œuvre de certaines de ces politiques - s'impose de manière très prégnante :

- la SPL M3E qui s'est vue confier à compter du 1er avril 2018, dans le cadre d'un contrat de délégation de service public, l'hébergement économique et l'animation du tissu entrepreneurial
- l'Office Intercommunal du Tourisme (OIT) qui assure les missions de promotion touristique du territoire intercommunal.

Concrètement, en 2022, les projets et réalisations majeurs :

Favoriser un aménagement et un développement économique équilibré

En matière de développement rural et touristique, la CAPA a prévu de :

- développer les espaces test agricoles,
- acquérir des équipements nécessaires au fonctionnement de la légumerie qui sera prochainement implantée sur le Pôle de Mezzana, et implanter dans l'attente des casiers frigorifiques en libre-service sur la zone industrielle de Mezzana
- préserver les fruitiers anciens
- organiser le 1er Tragulinu di u paesi di aiacciu
- organiser une nouvelle édition du concours culinaire napoléonien

En matière de politique locale du commerce, et d'activités industrielles, la CAPA a prévu de :

- poursuivre les actions prévues par le programme Action Coeur de Ville en faveur du commerce de proximité
- participer à un groupe de travail dédié à la préfiguration d'un Office du Commerce

Dans le cadre du programme Territoires d'Industrie, la CAPA a prévu de :

- réaliser une étude relative à l'élaboration d'une stratégie d'attractivité économique du territoire intercommunal
- lancer une étude portant sur la mutualisation logistique de l'industrie agroalimentaire en vue de la possible installation d'acteurs économiques de cette filière sur la ZAE de Mezzana

Animer efficacement le territoire

- Soutenir les actions de la M3E et des entreprises implantées. L'année 2022 permettra d'accroître la capacité d'accueil de la M3E afin de satisfaire une demande toujours croissante des acteurs économiques cibles et dans la perspective d'une future.

- Poursuivre le soutien aux acteurs de la création d'entreprises par l'octroi de fonds dédiés, voie privilégiée par les personnes en difficulté, notamment dans le contexte de crise sanitaire que nous traversons.

Promouvoir le territoire pour un développement durable de la fréquentation touristique

Mise en œuvre du Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique 2023-2027

Soutien à différentes manifestations

Protéger et valoriser les sites touristiques

- Aménagement et animation des sentiers patrimoniaux

- Développement de l'appli Capascopre

- Mise en œuvre du plan d'actions d'activités de pleine nature en partenariat avec la Communauté des Communes Celavu Prunelli.

DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Accompagner les familles, soutenir et aider les personnes âgées et les jeunes générations, il s'agit de défis majeurs pour les 5 ans à venir.

Les politiques de cohésion sociale de l'Agglo' que sont la politique de la ville et la prévention de la délinquance arrivent toutes deux à un moment charnière. La première connaît la fin de son dispositif d'application, le contrat de ville, prévu pour 2023 ; la deuxième, est à l'inverse, au début d'une nouvelle dynamique.

Une étude diagnostique permettra d'arbitrer une nouvelle stratégie territoriale qui déclina localement les orientations de la stratégie nationale qui viennent d'être redéfinis.

Concrètement, en 2022, les projets et réalisations majeurs :

- **Création d'un Service Public de l'Emploi et de l'insertion (SPIE)**
- **Finalisation des projets structurants portés par le contrat de ville 2015/2022.**
- **Actions de prévention de la délinquance**

LES GRANDS PROJETS

La Communauté d'agglomération du Pays Ajaccien mène une politique de travaux ambitieuse pour accompagner le développement du territoire, en accroître l'attractivité, et répondre aux besoins de ses habitants.

Concrètement, en 2022, les projets et réalisations majeurs :

Poursuite des travaux de la future cité Grossetti

La future cité Grossetti a pour ambition d'accueillir d'ici fin 2023, début 2024, des services à haute valeur ajoutée et des conseils pour assurer l'accueil, l'installation, le bon développement des activités et des entreprises, et, de fait, des créations d'emplois. C'est un lieu de réseaux et d'échanges dont la fonction est également de créer des liens sociaux et économiques essentiels au bon développement du territoire.

Création du siège du Centre Intercommunal d'Action Sociale

Le concours de maîtrise d'œuvre a été lancé en Décembre 2021 pour une attribution programmée en 2022. L'aménagement proposé devra, notamment, tenir compte de l'espace public réaménagé par la commune autour du baptistère San Ghjuvâ ainsi que sa proximité avec l'Hôtel Communautaire

Début des travaux de la Gendarmerie à Peri

Le concours de maîtrise d'œuvre est en cours, le lauréat sera désigné courant 2022.

LE NUMÉRIQUE

Le numérique est indispensable pour créer les conditions d'une agglomération intelligente, un territoire connecté et attractif. Cette année, verra la réalisation d'une feuille de route stratégique qui décrira l'action de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien pour son aménagement numérique à destination de son territoire, ses administrés et ses entreprises en modernisant le service public au service de tous.

La CAPA souhaite donc poursuivre son chemin vers une agglomération intelligente (Smart Agglo – cap@stuta) au service du développement à destination de ses communes et de ses habitants.

ENVIRONNEMENT

Accélérer la transition écologique, c'est mener une politique volontariste en faveur de la réduction des déchets à la source et dans les poubelles.

L'année 2021 a été marquée par :

A l'échelle de la Corse

- la poursuite de la crise sanitaire, avec un retour au fonctionnement normal seulement sur le second semestre,
- la fermeture du site de Viggianello I et la mise en service du centre de Viggianello II
- l'avis défavorable de l'Etat sur le projet de plan territorial de prévention et de gestion des déchets de la Corse,

Sur le territoire de la CAPA

- le lancement de l'appel d'offres sur performance pour la réalisation de l'unité de tri valorisation des déchets ménagers,
- la préparation des travaux finaux concernant la post exploitation du site de Saint-Antoine,
- le lancement de la consultation pour l'étude d'optimisation des collectes,
- l'élaboration du plan d'actions du programme local de réduction des déchets,
- le déploiement de la collecte en porte à porte des biodéchets pour les gros producteurs,
- la mise en oeuvre du projet pilote de traitement des biodéchets,
- la candidature de la CAPA à l'appel à projet de l'ADEME pour la gestion des biodéchets.

Le budget gestion des déchets de la CAPA poursuit son évolution, qui repose toujours principalement sur l'augmentation des coûts de transfert et de traitement. Les dépenses courantes des services de la direction de l'environnement (hors charges de personnels) sont appelées à rester stables.

Concrètement, en 2022, les projets et réalisations majeurs :

L'étude d'optimisation des collectes

Elle a pour objectifs d'adapter le service rendu aux besoins réels, de maîtriser les coûts de gestion des déchets, d'améliorer la qualité du service rendu ainsi que les performances de tri et réduction des déchets.

La phase 1 concerne la réalisation d'un diagnostic précis qui permettra d'identifier en phase 2 les leviers d'optimisation possibles, qui en fonction des choix politiques constitueront le schéma organisationnel d'optimisation.

La redevance spéciale pour les plus gros producteurs

Pour maintenir les conditions nécessaires à la poursuite d'une politique d'investissement volontariste, au service du territoire et de ses habitants, des décisions importantes ont été prises en matière de fiscalité. La mise en place de la redevance spéciale fait partie de ces choix. Son déploiement, lissé sur 2 exercices budgétaires, sera effectif à compter de 2022 par l'application aux gros producteurs.

Le Programme local de Prévention - Première année de mise en œuvre

La CAPA s'engage dans la conduite d'un nouveau Programme Local de Prévention pour la réduction des déchets (PLP), suite à sa labellisation en Territoire Zéro Gaspillage Zéro Déchet (TZGZD). L'objectif vise à identifier et déployer des actions marquantes afin de déclencher une prise de conscience générale.

L'année 2022 verra la mise en œuvre des premières actions du programme actuellement en cours d'élaboration, sur la base du diagnostic du territoire et des concertations organisées en cette fin d'année.

La communication de proximité avec de nouveaux outils

Le « Tri Truck », ou camion du tri et de la prévention, véhicule spécifiquement aménagé, permettra aux animateurs de se déplacer au plus près des ménages (dans les villages, les quartiers, les hameaux) pour

expliquer les bons gestes de tri et inciter chacun à produire moins de déchets.

Un journal du tri avec deux publications annuelles informera la population sur les résultats et complétera les actions de proximité.

Les détournements des bio déchets de l'enfouissement

La collecte en porte à porte des gros producteurs s'étoffe régulièrement de nouveaux adhérents.

Le recrutement d'un animateur dédié permettra de déployer le compostage collectif en pied d'immeuble.

Le test du composteur électromécanique pourra commencer en début d'année sur le secteur de l'Amirauté.

L'amélioration du cadre de vie

La densité de l'habitat et la concentration d'activités économiques variées ont une incidence directe sur la production de déchets sur le secteur de l'hyper centre-ville d'Ajaccio. Ce secteur qui bénéficie d'une collecte en sacs nécessite une attention particulière. Fin janvier, les plages de collecte seront élargies et concentrées sur le matin pour les particuliers et sur la fin de journée pour les professionnels. Le secteur bénéficiera aussi de trois collectes hebdomadaires pour les emballages. Les polices municipales et intercommunales accompagneront ce changement afin que les bonnes habitudes s'installent rapidement. - 60 - Version du 1er février 2022

Des opérations de lavages/désinfection des colonnes d'apport volontaire (en prestation de service) et des bacs des points de regroupement positionnés sur le domaine public (en régie) seront organisées.

Les points d'apport volontaires des communes seront équipés d'un système de vidéo-surveillance pour lutter contre les incivilités (dépôts sauvages de déchets).

Un nouveau service de recyclerie/déchetterie mobile

Au printemps le SYVADEC étendra son service de recyclerie mobile sur le territoire de la CAPA, qui saisira l'occasion pour moderniser son service de déchetteries mobiles du samedi matin, les deux services étant complémentaires.

L'amélioration des conditions de travail des agents

Le programme de formation sécurité pour les agents de collecte sera repris et adapté avec des formations spécifiques pour les agents permanents et les agents saisonniers.

L'espace bureau du site de CODEC sera élargi, dans l'attente de la construction du nouveau centre technique communautaire à proximité de FunFoot (étude de programme en 2022).

La gestion post exploitation du site de Saint Antoine et l'achèvement de sa réhabilitation

La mise en service du dispositif de collecte et de traitement des lixiviats du talus EST est effective. Le nouveau bassin de collecte des lixiviats sera réalisé au premier semestre 2022. La réalisation des études pour le bassin des eaux de ruissellement sera conduite courant 2022.

L'équipe en charge de l'entretien courant et du contrôle du site poursuivra ses missions.

L'unité de tri valorisation (UTV) des déchets ménagers

Suite à des premières offres non satisfaisantes l'appel d'offres sera relancé début 2022

EAU

Préserver et protéger notre ressource en eau, c'est aussi un enjeu majeur en termes de transition écologique.

Concrètement, en 2022, les projets et réalisations majeurs :

L'année 2022 verra la mise en œuvre de la dernière opération du schéma directeur de la ville d'Ajaccio avec le renforcement de la desserte de la route des Sanguinaires.

Ce sera aussi celle des premières opérations du nouveau schéma directeur intercommunal avec notamment les premières réhabilitations de réservoirs, le renforcement de la ressource de Baleone et des études de premiers renforcements de réseau.

La CAPA poursuivra la diversification et la protection des ressources en eau, notamment la ressource d'Ocana et réalisera une prise d'eau dans la Gravona, ainsi que des opérations de renforcement et de renouvellement de réseau.

ASSAINISSEMENT

Après avoir mis en conformité le système d'assainissement vis-à-vis de la Directive Européenne sur les Eaux Résiduaires Urbaines, et réalisé les réseaux principaux, la CAPA poursuit les extensions de réseaux secondaires

Concrètement, en 2022, les projets et réalisations majeurs :

Après avoir porté la capacité de la station d'épuration de Campo dell'Oro de 40 000 à 52 500 équivalents habitants en 2021, la CAPA ajoutera du bio-média dans les réacteurs biologiques pour porter la capacité de la station à 65 000 équivalents habitants.

La vidange décennale du digesteur de Campo dell'Oro sera réalisée pour la première fois en 2022. La CAPA achèvera les travaux de raccordement des effluents d'Afa sur le réseau de Baleone et abandonnera la station d'épuration d'Afa, non conforme.

Il conviendra également de suivre le raccordement des nouveaux abonnés sur les réseaux principaux de la route de Calvi et de Bastia mis en services en 2021.

La Communauté de commune du Celavu Prunelli souhaitant exploiter le SPANC en régie et donc mettre fin à la convention la liant à la CAPA, celle-ci l'accompagnera dans la reprise en régie du service au cours du premier semestre 2022, la convention prendra fin au 30 juin 2022

LES EAUX PLUVIALES

LA CAPA est dotée de la compétence depuis le 1er janvier 2020. Après que les communes aient continué à l'exercer en 2020 dans le cadre de convention, la CAPA met désormais en œuvre cette compétence depuis 2021.

Les derniers évènements pluvieux intenses et notamment celui du 11 juin 2020 ont montré les limites des capacités des infrastructures et l'impact de la très forte imperméabilisation des sols.

Afin de disposer de documents de planification pour l'ensemble du territoire, la CAPA a lancé une étude de schéma directeur pour les 10 communes pour améliorer la connaissance des installations existantes, établir un zonage des eaux pluviales sur chaque commune, disposer d'un règlement et d'une ligne directrice pour les investissements à réaliser dans les prochaines années.

Concrètement, en 2022, les projets et réalisations majeurs :

La mise en place d'une équipe de deux agents d'exploitation permettra d'assurer le fonctionnement des installations et le suivi des prestataires de service (curage des canalisations, inspection vidéo...)

Les études du schéma directeur permettront aux communes de disposer d'un zonage d'assainissement des eaux pluviales nécessaire pour l'élaboration ou la révision des PLU.

L'étude du bassin versant de la Madonuccia permettra de dimensionner les ouvrages à mettre en place pour limiter le risque d'inondation, les mesures à mettre en œuvre pour limiter l'impact de l'imperméabilisation des sols et les modalités de gestion des bassins de rétention des eaux pluviales implantés en série dans ce bassin versant.

Des crédits seront prévus pour effectuer les réparations courantes sur les réseaux et ouvrages d'eaux pluviales. Par ailleurs, dans le cadre de conventions, la CAPA a mandaté la ville d'Ajaccio pour réaliser les bassins Peraldi, Alzo di Leva et Vazzio et acquiert pour cela le foncier encore nécessaire à ces opérations.

**ANALYSE ET PROSPECTIVE
FINANCIÈRE : UNE
GESTION ENCADRÉE,
SÉCURISÉE ET PRO-ACTIVE**

SOLVABILITÉ

Pour rappel, le budget général finance les compétences obligatoires et subventionne les budgets annexes de l'environnement et des transports. Il possède une marge de manœuvre budgétaire très limitée, puisque plus de 52% de ses recettes de fonctionnement font l'objet de versements aux communes. Les deux budgets annexes de l'eau et de l'assainissement (SPIC) présentent de bons ratios financiers

EN BREF

Au compte administratif 2020, l'épargne ainsi globalisée s'élevait à 8,4 M€ soit un taux de 13,26 % désormais au-dessus du seuil de vigilance de 10 % après avoir été sous le seuil d'alerte de 7 % en 2019. La capacité de désendettement consolidée affichait 1,1 ans en 2020, montant largement inférieur à la moyenne des agglomérations.

Le taux d'épargne brute globalisé qui sera définitivement constaté au compte administratif de l'exercice devrait s'établir au-delà de 12 %, tandis que la capacité de désendettement devrait avoisiner les 1,5 ans.

GESTION DE LA DETTE

La Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien dispose d'un encours de dette globalisée s'élevant à 38 431 096 euros composé de 49 contrats. Le taux moyen des emprunts contractés est de 1,97 % pour une durée de vie résiduelle (durée restant avant extinction totale de la dette) de 13 ans et 8 mois.

LES MARGES DE MANŒUVRE ET ORIENTATIONS

L'élaboration des budgets de la CAPA repose sur l'activation de 4 leviers à même de maintenir la capacité d'investissement de la collectivité :

- la maîtrise des dépenses (notamment de fonctionnement),
- l'optimisation des recettes,
- la réinterrogation des flux entre la CAPA et ses communes membres,
- l'assise de la fiscalité sur des recettes dynamiques.

LE LEVIER FISCAL

Le panorama de la fiscalité ménage CAPA est actuellement le suivant :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS),
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFNB) et la Taxe Additionnelle au Foncier Non Bâti (TAFNB),
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFB).

Concernant la fiscalité économique, la répartition est la suivante :

- Contribution Économique Territoriale (CET) dont 58 % de Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) et 42 % de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE).
- Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM) ;
- Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER) ;

A cette fiscalité s'ajoutent la Taxe de Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI), la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) qui pèse à la fois sur les ménages et les entreprises, ainsi que le Versement Mobilité (VM) qui est aujourd'hui à son taux plafond.

La CAPA dispose de marges de manœuvre réduites en termes de recettes pouvant alimenter le budget général. Elle possède en outre des bases fiscales en retrait par rapport aux communautés appartenant à la même strate démographique et au même régime de fiscalité.

Cette année, les différents taux restent stables suite à une évolution en 2020.

EN BREF :

Couplée à l'évolution physique des bases constatées d'une année sur l'autre, le BP 2022 est construit sur une hypothèse d'évolution de + 5 % après notification des bases fiscales.

La Taxe d'enlèvement des ordures ménagères :

Pour 2022, il est proposé le maintien des taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères votés l'an passé, et de ne pas recourir à une reprise partielle de la provision constituée pour absorber les crises des déchets (d'un montant résiduel de 1,8 M€), comme cela avait été le cas en 2020.

En outre, il est proposé au conseil communautaire de délibérer au premier semestre 2022 pour décider des modalités de mise en œuvre de la redevance spéciale, à compter de l'exercice 2022.

La surtaxes eau et assainissement :

Il est proposé de poursuivre l'évolution décidée depuis 2017 et d'augmenter de 1 % les parts fixes et variables perçues par la CAPA au titre des factures d'eau et d'assainissement.

La taxe Gemapi :

Le produit estimé de la taxe GEMAPI sera de 920 k€, soit 10.30€ par habitant.

La Taxe de séjour

Depuis le 1er janvier 2022, la taxe de séjour est perçue sur toute l'année civile (en lieu et place du 1er avril au 31 octobre).

Dès lors, il apparaît envisageable pour 2022 d'escompter un niveau de taxe de séjour en hausse.

Cette évolution du produit attendu de taxe de séjour sur le territoire communautaire fera l'objet d'une proposition de diminution pour partie de la participation communautaire versée à l'Office Intercommunal du Tourisme.

Le versement mobilité

Prélevé sur les entreprises de 11 salariés et plus, le produit du versement mobilité permet de couvrir la mise en œuvre de la navette maritime entre Porticcio et Ajaccio, et partiellement le contrat d'obligation de service public avec la SPL Muvitarra. Insuffisant pour couvrir les dépenses des transports, une participation du budget principal via une subvention d'équilibre sera nécessaire.

La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

Le produit de CFE a connu une baisse de 600k€ en 2021 par rapport à 2020. Celle-ci est légèrement moindre que ce qui avait été anticipée dès le budget primitif, avec un montant perçu de 3,7 M€.

Pour 2022, celle-ci sera maintenue au niveau de 2021 avec une inscription prudentielle de 3,6M€.

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)

Le montant notifié par l'Etat de 5 M€ sera inscrit en recettes pour 2022.

LA MAITRISE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Il s'agira de tendre vers une évolution de 2 % à périmètre constant des dépenses de fonctionnement. Ainsi, pour reconstituer des marges de manœuvres budgétaires, il sera proposé de limiter les nouveaux recrutements au strict nécessaire et de limiter le recours aux emplois saisonniers et contractuels. Une réflexion sera portée par la Direction générale pour réinterroger l'organisation générale des services. La maîtrise des dépenses passe également par les économies que les services peuvent réaliser dans l'exercice de leurs missions.

Une progression maîtrisée de la masse salariale

En conséquence, au regard des mesures organisationnelles mises en œuvre (poids en année pleine des recrutements réalisés en 2020, plan de recrutement, évolution du régime indemnitaire, ...), la masse salariale estimée à 22,2 millions d'euros pour l'année 2022, connaîtra une augmentation de l'ordre de 6,9 % par rapport au Budget primitif 2021.

EN BREF :

Le plan de recrutement pour l'année 2022 sera limité eu égard à la situation précédemment décrite.

L'OPTIMISATION DES RECETTES

Pour mettre en œuvre ses compétences et participer au développement du territoire, il est impératif que la Communauté d'Agglomération optimise ses recettes. Le travail engagé depuis la constitution d'un service dédié aux financements extérieurs participe de cet engagement et devra être renforcé.

EN BREF :

Les objectifs sont de

- Mobiliser l'ensemble des dispositifs
- Poursuivre le travail d'optimisation des bases fiscales
- Impliquer les communes dans l'extension des réseaux « Eaux pluviales urbaines »

L'INTERROGATION DES REVERSEMENTS AUX COMMUNES

Un groupe de travail sera constitué avec les maires pour travailler à la refonte du pacte fiscal entre l'agglomération et ses communes membres, de manière à ne pas obérer la capacité pour la CAPA de mettre en œuvre ses compétences au service du développement du territoire.

En outre, la CLECT sera appelée à se prononcer sur les transferts de charges consécutifs au transfert des « Eaux pluviales urbaines » d'une part, et de la partie « bassins de rétention » de la compétence GEMAPI d'autre part.



CONTACT: Lydie Hartmann 06 63 09 34 26 - e-mail : l.hartmann@ca-ajaccien.fr